

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DON DE MOBILIER SCOLAIRE A L'ASSOCIATION ESPOIRS (EDUCATION ET SAVOIR-FAIRE PARTICIPANT A DES OBJECTIFS D'INDUSTRIALISATION RAISONNEE AU SENEGAL)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article R3211-38,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune n'ayant plus l'utilité de certains mobiliers scolaires,

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard a fait appel à l'Association ESPOIRS (Education et Savoir-faire Participant à des Objectifs d'Industrialisation raisonnée au Sénégal) pour céder à titre gratuit ce matériel scolaire qui sera destiné à une école publique à DAKAR - SENEGAL dont voici la liste ci-dessous :

- 35 petites tables simples,
- 31 chaises,
- 35 petits lits pliants,
- 1 tableau.

Considérant que l'Association ESPOIRS créée en 2007 est une association humanitaire en faveur du SENEGAL, de droit français, type loi de juillet 1901.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le don de mobilier cité ci-dessus à l'Association ESPOIRS,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A effectuer toutes démarches nécessaires à ce don.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU